

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1 10 57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes - Soutien aux associations retenues à l'appel à projets de la Fête de l'Europe 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Relations Internationales et Européennes - Interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet du présent rapport est de présenter le soutien du Conseil départemental à des opérateurs dynamiques menant des actions de sensibilisation et d'information sur l'Europe dans le cadre de l'appel à projets de la Fête de l'Europe du 9 mai 2018.

Au cours de l'année 2018, et dans le cadre de sa politique Européenne, vont être initiés par le Conseil départemental de nouveaux dispositifs répondant aux enjeux posés par la construction européenne.

L'Europe, un enjeu incertain pour nombre de citoyens :

L'Union Européenne est aujourd'hui composée de 28 États membres, au terme de six élargissements depuis sa création en 1958 par six pays. Aujourd'hui l'Europe se fragilise et doit faire face à la première procédure de retrait de l'Union suite au référendum du 23 juin 2016 où 51,9% des Britanniques ont choisi de la quitter. L'Europe fait face à d'autres défis, dans le contexte de crise migratoire, économique et sociale que traversent les pays Européens, ses citoyens se questionnent sur la nécessité de son existence car elle apparaît souvent comme un objet à l'identité floue, une réalité lointaine, administrative et virtuelle.

Il est aujourd'hui important de réaffirmer l'idéal Européen comme remède à toute tentation de repli sur soi et de déconstruction de 60 ans de travail commun engagé par la signature du traité de Rome en 1957. L'Europe, probablement le projet politique le plus ambitieux de notre temps, est en pleine mutation et a besoin de tous ses citoyens pour écrire son avenir.

L'Europe, un engagement fort pour la Collectivité :

Parmi les objectifs des dispositifs développés par le Conseil départemental pour répondre aux enjeux posés par la construction européenne, s'impose celui de renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté Européenne, à travers un programme favorisant différents types d'actions :

- Actions contribuant à une plus grande information sur la construction Européenne et une meilleure connaissance des pays membres,
- Actions encourageant la mobilité des jeunes au sein de l'Union Européenne,
- Défense et valorisation du patrimoine Européen à travers des actions d'échange de bonnes pratiques et de partage de savoir-faire.

Sera aussi favorisée la mutualisation de son action avec les actions conduites par d'autres Collectivités locales.

La Fête de l'Europe 2018 soutenue par le Conseil départemental est un dispositif lancé pour la seconde fois : un appel à projets visant à soutenir des dispositifs innovants de célébration de la Fête de l'Europe.

Qu'est-ce que le 9 mai, la « Journée de l'Europe » ?

Le 9 mai 1950, sur proposition de Jean Monnet, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, fait une déclaration historique dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay appelant à la mise en commun sous une autorité internationale des productions française et allemande de charbon et d'acier. La Journée de l'Europe célèbre la paix et l'unité en Europe. Il s'agit de la date anniversaire de la «déclaration Schuman».

À l'occasion de la Journée de l'Europe, les institutions de l'Union européenne ouvrent leurs portes au public au début mai, à Bruxelles et à Strasbourg. Les bureaux locaux de l'Union en Europe et dans le monde entier organisent un éventail d'activités et de manifestations pour tous les âges.

Chaque année, des milliers de personnes participent à des visites, des débats, des concerts et d'autres événements lors de cette journée destinée à mieux faire connaître l'Union Européenne. Aujourd'hui, le 9 mai est devenu un symbole européen (Journée de l'Europe) qui, aux côtés du drapeau, de l'hymne, de la devise et de la monnaie unique (l'euro), identifie l'Union européenne en tant qu'entité politique.

L'appel à projets de la Fête de l'Europe 2018 du Conseil départemental :

Cet appel à projets est la concrétisation de l'effort que souhaite porter le département sur cet enjeu fort, en particulier chez les jeunes. Il a pour objectif d'innover en matière d'évènements autour du thème Européen et de stimuler les coopérations entre les acteurs des champs éducatif, artistique, sportif et culturel, notamment en favorisant l'intégration sociale, l'acquis de connaissances, la cohésion, la mobilité des jeunes au sein de l'Union Européenne et l'ouverture aux autres.

Il vise aussi à amplifier la communication sur les apports concrets de l'Union Européenne au niveau départemental, à stimuler le débat local Européen et apporter un angle nouveau à la communication sur l'Europe et à contribuer aux commémorations européennes en 2018 (Fête de l'Europe en mai, les bénéfices de 61 ans de construction européenne et les 30 ans du programme Erasmus+).

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport :

- Les demandes de subvention de fonctionnement formulées par cinq associations des Bouches-du-Rhône pour des projets de soutien aux actions de sensibilisation à l'Europe dans le cadre de la Fête de l'Europe 2018 ;
- L'attribution, au titre de 2018, dans le cadre du dispositif « Coopération Européenne », d'une subvention pour un montant total de 38 016 €
- L'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandats, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL